

Compte-Rendu du CSE du 13 février 2024

Réconcilions la performance et le bien-être au travail



Ce qui vous attend cet été (ou avant ...)

PARIS 2024



Les épreuves des JO ou l'épreuve des JO ?

La Direction présentera des mesures précises en CSE Central le 21 février. Retenons que le télétravail sera fortement encouragé durant cette période.

Flexibilité sera le maître mot.

Règlement Intérieur : en arrière toute

L'inspectrice du travail de Paris nous a honoré de sa présence et a commenté la décision rendue sur le projet de RI initial de la Direction, donnant raison aux observations des élus.

Résultat : peu de changements par rapport à l'ancienne version de 2019. Retenons : la mise à jour de la définition du harcèlement sexuel, la précision sur le dispositif d'alerte, l'application du Code du Travail en matière d'alcool : tolérance et non plus interdiction totale.

Ceci permet au CSE de vous proposer à nouveau les ventes groupées de vins et de champagnes

LE FLEX OFFICE A LA DAF

Demain la norme ?

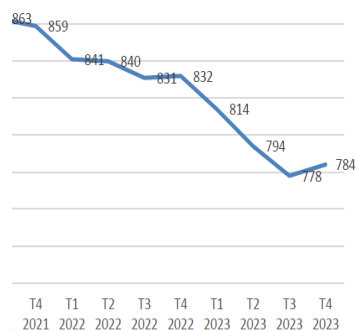
Vous le savez la DAF travaille désormais en mode flex office. Cette organisation du travail se caractérise par le fait de ne pas avoir de bureau personnel attribué et de s'installer chaque jour à un poste de travail disponible.

Le retour d'expérience de l'équipe DAF illustre le succès de cette expérimentation lancée en 2021 malgré une réticence initiale forte des salariés concernés. En effet, travailler dans un environnement clair, agréable et spacieux est d'une importance capitale en terme de qualité de vie et conditions de travail mais quid des relations de travail dans un lieu où le silence est d'or ? Selon les usagers, oui, les interactions se sont même renforcées. Le management a su intégrer de nouvelles pratiques favorisant le collectif. La **CFE-CGC** ne peut que se réjouir de ce retour positif mais exprime malgré tout une légère inquiétude au regard des multiples entreprises qui font machine arrière.

Dans un sondage réalisé par la Société « Deskeo » mené en 2021, 66% des entreprises interrogées tirent un bilan négatif ou mitigé de cette expérience. D'où pour la **CFE-CGC** l'importance de raisonner à l'échelle d'équipes et de services et non pas tomber dans une généralisation à toutes les Directions. La Direction nous affirme que cela n'est pas à l'ordre du jour.

La **CFE-CGC** veillera à ne pas généraliser ce type d'aménagement pour l'ensemble des collaborateurs de l'établissement.

NB : La **CFE-CGC** regrette que Finlay, ne soit plus site pilote pour déployer le WIFI sur le réseau Nomeris (facilitant notamment le mode flex office en évitant de se déconnecter et se reconnecter régulièrement). Le site de la DTSI du Frouven (Brest) sera finalement testeur.



COMMISSION SOCIALE

effectifs au 31 décembre 2023



Après de nombreux mois de baisse des effectifs, il faut noter une croissance : 784 inscrits pour l'établissement Région Parisienne.

La **CFE-CGC** s'interroge, est-ce l'arrivée des JO 2024 qui motive les nouveaux embauchés ou l'espoir d'une fiche emploi meilleure ?

L'avenir nous répondra....

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, notre ADN, vous défendre

Appelez nous au 06 74 00 02 22

Venez nous rencontrer à Bagneux B046, à Finlay R066

Ecrivez nous



Rejoignez-nous !



J'y adhère !
NAVAL GROUP

Cliquez ici

Retrouvez nous sur [Intraneoc](#), [internet](#), [LinkKedim](#)



Déclaration liminaire au CSE du 13 Février 2024

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Madame la Présidente,

En préambule à cette prise de parole, la **CFE-CGC région parisienne** rappelle que la secrétaire du CSE au nom de l'ensemble des élus franciliens a saisi l'inspecteur du travail sur le projet de règlement intérieur de la direction d'établissement. Suite à cette action et une interpellation inter-syndicale faite en parallèle, l'administration du travail a demandé à la Direction de revoir sa copie, dont nous sommes aujourd'hui consultés, faisant valoir le pragmatisme des remarques des représentants du personnel.

Concernant la N2CM (*Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie*), les élu(e)s **CFE-CGC région parisienne** ne vont pas ici réitérer les propos de la [Déclaration Liminaire](#) de notre syndicat lors du dernier CSE Central mais affirment que le nombre de recours de salariés parisiens n'est pas le reflet du mécontentement réel.

Nombre de salariés ont en effet fait part d'une pression qui ne dit pas son nom visant à les décourager d'un tel recours, d'autres ont simplement eu peur de saisir la commission en cette période d'entretiens professionnels quand d'autres encore ont simplement baissé les bras estimant que cela ne servirait à rien sous entendant parfois que la Direction aurait des quotas à respecter.

Toujours sur ce sujet, la **CFE-CGC** s'étonne de l'absence de courrier accompagnant le bulletin de salaire de janvier. Il aurait été opportun de porter à la connaissance des salariés les modifications en lien avec le déploiement de la convention collective de la Métallurgie (intitulé de la convention, classification de l'emploi,) et rappeler la hausse de la Mutuelle notamment concernant la part conjoint.

De manière globale, et sans tomber dans une posture exagérément alarmiste, la sinistrose gagne du terrain sur l'établissement comme sur les sites de province. Ce n'est pas le discours du PDG à Bagneux le 8 février dernier qui va redonner de l'espoir aux salariés et particulièrement aux balnéolais sacrifiés sur l'autel d'une rentabilité qui restera à démontrer.

Il est grand temps de restaurer la confiance !

Merci de votre attention !

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne

Appelez nous au 06 74 00 02 22

Venez nous rencontrer à Bagneux B046, à Finlay R066

Ecrivez nous



Rejoignez-nous !



J'adhère !

NAVAL
GROUP

Cliquez
ici

Retrouvez nous sur [Intraneon](#), [internet](#), [LinKedIn](#)